

Journée des femmes

Cogne et persiste

«Encore les femmes battues pour le 8 mars?» Oui, encore! Et Marie Claire ne lâchera pas l'affaire tant qu'en France, chaque mois, des femmes mourront sous les coups. Même si le sujet fâche. Agace certaines intellectuelles qui, en 2000, reprochaient à la première enquête nationale* d'amalgamer les coups physiques et les agressions verbales. «Vous victimisez les femmes!» s'étaient-elles alarmées à l'annonce des 10% de violentées. Débats et tapages avaient fini par étouffer les cris des maltraitées. Mais ces cris, nous continuons de les entendre. Aussi, pour ce 8 mars, nous publions, avec Ipsos, un nouveau sondage. En séparant dans les intitulés l'injure ou le harcèlement, de l'agression physique. Et à la question: «Vous est-il arrivé que votre partenaire vous gifle ou vous frappe ou/et vous oblige à faire l'amour», 10% persistent: «Oui, plusieurs fois.» Oui, une femme sur dix est bien victime. Espérons que ce chiffre honteux n'essuiera cette fois l'affront d'aucune polémique. Mais nous donnera la volonté d'agir vite et fort. **Tina Kieffer**

() Etude commandée par la secrétaire d'Etat aux Droits des femmes, Nicole Péry.*



**En France, l'ampleur
des cruautés subies par
les femmes
reste sous-évaluée.**



10 % de femmes sont frappées ou contraintes à faire l'amour. Sans compter celles qui n'osent pas le dire.

Mâchoire décrochée», «fractures du nez, éclats de verre dans les seins, hématomes sur tout le corps», «la tête claquée contre les murs», «les phalanges de trois doigts arrachées», «déchirure de la rétine», «cuir chevelu éclaté», «amputée des doigts, des oreilles et du nez après avoir été brûlée au troisième degré par asperersion d'essence»... Cette litanie

d'horreurs n'est pas extraite d'un rapport d'Amnesty International sur un camp de torture dans un pays ravagé par la guerre, mais une chronique ordinaire de la violence conjugale en France, puisée dans les archives des associations par Marie-Victoire Louis⁽¹⁾, chercheuse au CNRS.

L'été dernier, vingt-neuf meurtres de femmes par leur conjoint ont été rapportés par l'AFP⁽²⁾, un seul d'entre eux aura laissé une trace dans la mé-

générale, à moins qu'elles n'aient droit à une dépêche de l'AFP ou à un entrefilet dans la presse avant que le silence ne les ensevelisse une deuxième fois?

En France, aucun organisme n'est chargé de comptabiliser ces homicides. Postées en première ligne, les associations avancent le chiffre de 400 femmes qui, chaque année, meurent sous les coups de leur conjoint. Extrapolant d'après les rares enquêtes existantes, les autorités ramènent ce chiffre entre 60 et 88. Mais peut-on sans sourciller répertorier 2 800 suicidées et 6 000 décès de femmes à la suite d'une chute accidentelle dans la seule année 2000, sans jamais se poser la question de l'homicide camouflé? Tabou, déni ou indifférence, l'ampleur de la violence conjugale reste sous-évaluée en France. Marie Claire a donc lancé avec Ipsos une grande enquête auprès des Françaises pour déterminer quelle proportion de femmes subit aujourd'hui ce fléau, mais aussi quelle part d'entre elles l'a déjà connu. Et comprendre leur perception de ce type de violences et les réactions qui pourraient être les leurs si jamais elles y étaient confrontées.

DES HLM AUX QUARTIERS CHIC

Afin d'éviter toute forme de critique sur la façon dont la violence conjugale a été évaluée et mesurée, Marie Claire et Ipsos ont choisi la définition la plus stricte: des comportements de violences physiques et/ou sexuelles qui se sont répétés dans le temps. Les résultats font froid dans le dos: 10 % des femmes interrogées affirment qu'au cours de leur vie actuelle ou passée, il est arrivé «plusieurs fois» que leur partenaire les gifle, les frappe ou les oblige à faire l'amour alors qu'elles le refusaient. Un chiffre d'autant plus alarmant que les résultats sont très certainement en deçà de la réalité. Nous touchons à l'intimité dans ce qu'elle a de plus fort, nom-

moire collective. Celui de Chantal, l'épouse de l'ancien international de rugby Marc Cécillon, tuée à coups de revolver le 7 août 2004.

Quatre mois plus tard, le 24 décembre, dans un petit village de Moselle, Myriam, une anonyme comme tant d'autres, a été martyrisée, crâne et pubis rasés, oreille sectionnée, avant d'être achevée à coups de marteau par son époux. Combien de femmes sont-elles ainsi massacrées dans l'indifférence

SONDAGE EXCLUSIF MARIE CLAIRE/IPSONS

Des chiffres qui dénoncent une réalité effrayante

1 Au cours de votre vie, est-il déjà arrivé que votre partenaire vous gifle ou vous frappe ou/et vous oblige à faire l'amour alors que vous lui avez dit ne pas le vouloir?

TOUTES LES FEMMES	
• Oui, plusieurs fois	10 %
• Non	83 %
• Ne se prononce pas	7 %

2 Au cours de votre vie, vous est-il déjà arrivé de rencontrer les situations suivantes avec l'un de vos conjoints ou de vos partenaires?

■ Qu'il vous insulte violemment

TOUTES LES FEMMES		FEMMES AYANT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES*	
• Oui, plusieurs fois	11 %	71 %	
• Oui, une fois	5 %	6 %	
• Non	83 %	23 %	
• Ne se prononce pas	1 %	0 %	

■ D'avoir peur qu'il ne vous frappe

• Oui, plusieurs fois	8 %	61 %
• Oui, une fois	7 %	14 %
• Non	84 %	25 %
• Ne se prononce pas	1 %	0 %

■ Qu'il vous surveille et contrôle vos fréquentations et vos sorties

• Oui, plusieurs fois	9 %	46 %
• Oui, une fois	5 %	8 %
• Non	85 %	46 %
• Ne se prononce pas	1 %	0 %

■ Qu'il vous gifle ou vous frappe

• Oui, plusieurs fois	6 %	66 %
• Oui, une fois	4 %	3 %
• Non	90 %	31 %
• Ne se prononce pas	0 %	0 %

■ Qu'il vous oblige à faire l'amour alors que vous lui avez dit ne pas le vouloir

• Oui, plusieurs fois	6 %	64 %
• Oui, une fois	4 %	9 %
• Non	89 %	27 %
• Ne se prononce pas	1 %	0 %

Violences conjugales

SONDAGE EXCLUSIF MARIE CLAIRE/IPSOS

3 Avez-vous déjà subi des violences conjugales qui vous ont laissée pendant un certain temps des traces physiques?

FEMMES AYANT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES*	
● Oui	41 %
● Non	59 %

4 En général, lorsque cela s'est produit, quelle était la raison principale des coups?

FEMMES AYANT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES*	
● Il avait bu	47 %
● Une crise de jalousie	39 %
● Une banale dispute conjugale	34 %
● Une dispute concernant les enfants	18 %
● Le refus de faire l'amour avec lui	13 %
● Ne se prononce pas	2 %

TOTAL SUPÉRIEUR À 100, PLUSIEURS RÉPONSES POSSIBLES.

5 Personnellement, vous avez subi des violences...

FEMMES AYANT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES*	
● Une fois avec un même partenaire	28 %
● Plusieurs fois avec un même partenaire	35 %
● Régulièrement avec un même partenaire	11 %
● Avec plusieurs de vos partenaires successifs	4 %
● Ne se prononce pas	22 %

6 Si votre couple traversait une crise, et que l'homme que vous aimez se montrait violent avec vous, comment réagiriez-vous?

TOUTES LES FEMMES		FEMMES AYANT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES*	
● Je le quitterais et je porterais plainte	37 %	45 %	
● Je le quitterais mais sans porter plainte	25 %	26 %	
● J'essayerais d'arranger les choses pour sauver mon couple (discussion, consultation médicale...)	34 %	29 %	
● Ne se prononce pas	4 %	0 %	

► breuses sont celles qui, apeurées ou honteuses, n'ont pas osé confier leur détresse aux enquêteurs. Mais il n'y a pas que la maltraitance physique qui soit dévastatrice. Ainsi, nombreuses sont les femmes qui déclarent avoir déjà été violemment insultées par leur partenaire (16 %, dont 11 % plusieurs fois), avoir déjà craint qu'il ne les frappe (15 %, dont 8 % plusieurs fois) ou encore voir leurs fréquentations et leurs sorties surveillées ou contrôlées (14 %, dont 9 % à plusieurs reprises).

Si il fallait encore, notre enquête prouve que ni le statut social, ni le compte en banque n'ont jamais protégé des coups. Comme 11 % des ouvrières, 11 % des employées et 8 % des cadres disent connaître ou avoir connu ce type de violences physiques ou sexuelles. 7 % des victimes ont un niveau bac+3 (contre 12 % pour les non-diplômées) et autant sont dans un foyer avec les plus hautes tranches de revenus (contre 12 % pour les plus modestes).

Le sondage confirme aussi la réalité d'un certain continuum entre les comportements des hommes violents. Ainsi la majorité des victimes ont «plusieurs fois» rencontré les situations suivantes: être insultées violemment (71 %) ou avoir un emploi du temps et des fréquentations contrôlés (46 %). Certes, s'il ne s'agit pas de mettre dans la même balance les coups et les insultes, il paraît évident que les humiliations et les pressions psychologiques sont dévastatrices.

Enfin, parmi les femmes ayant déjà été violentées, 46 % avouent que cela leur est arrivé plusieurs fois avec un même partenaire, et 4 % avec plusieurs partenaires successifs.

ALCOOL, JALOUSIE ET HÉMATOMES

C'est l'un des autres grands enseignements de notre sondage: les causes qui déclenchent les agressions sont nombreuses et ces violences ont

souvent laissé des traces corporelles. 47 % disent que leur partenaire s'est montré violent parce qu'il avait bu. Mais ce n'est pas la seule raison, loin s'en faut. 39 % citent une crise de jalousie, tandis que 34 % évoquent une banale dispute qui dégénère. Les enfants sont un motif invoqué par 18 % des victimes et le refus de faire l'amour par 13 %. La gravité des coups est parfois telle qu'elle laisse des marques physiques pendant un certain temps sur 41 % des femmes violentées.

LE SYNDROME DE L'INFIRMIÈRE

A priori, les Françaises dans leur majorité affirment que si leur couple traversait une crise et que l'homme qu'elles aiment se montrait violent à leur rencontre, elles le quitteraient (62 %). Parmi elles, 37 % le feraient en portant plainte, tandis que 25 % partiraient sans engager de procédure. Reste que 34 % disent qu'elles resteraient pour essayer de sauver leur couple. Mises en situation, les femmes se montrent toutefois beaucoup moins à l'aise pour partir en cas de violence conjugale. Lorsqu'on leur demande de choisir parmi une batterie d'arguments celui qui les convaincrat le plus de rester avec un homme violent qu'elles aiment, seulement 19 % affirment qu'aucun ne les ferait rester. Quant aux autres, la peur de ne plus voir leurs enfants est l'argument le plus cité (34 %), loin devant le fait que l'agression ne s'est produite qu'une seule fois (16 %) ou que le couple s'aime malgré tout (11 %). Enfin, la peur de se retrouver sans ressources, tout comme celle que leur partenaire les retrouve et les frappe à nouveau est mentionnée par respectivement 6 % et 4 % des femmes interrogées.

Les réactions des femmes qui ont déjà été battues sont particulièrement intéressantes. Si elles affirment plus fréquemment que les autres qu'elles

Conscientes que derrière une première gifle, il y en aura forcément d'autres.

quitteraient leur conjoint violent (71 % contre 62 % pour l'ensemble) et qu'elles porteraient plainte (45 % contre 37 % pour l'ensemble), il n'en demeure pas moins qu'une bonne part d'entre elles déclare qu'elles essaieraient d'arranger les choses (29 % contre 34 % pour l'ensemble). La grande majorité trouve d'ailleurs des motifs qui pourraient les pousser à rester. Et le fait que cela ne soit arrivé qu'une seule fois est l'argument qu'elles citent le moins (seulement

9 % contre 16 % pour l'ensemble). Sans doute sentent-elles que la violence conjugale ne s'exerce jamais «qu'une seule fois» et que, dès lors que l'on reçoit et que l'on accepte un coup, il y a de fortes chances pour que le conjoint recommence.

Les statistiques ont beau être rares et nos politiciens peu mobilisés, les femmes, elles, connaissent la réalité de cette violence dévastatrice et parfois même mortelle. 10 % la vivent dans leur chair et 38 % connaissent une ou plusieurs victimes au sein de leur entourage. Rien de surprenant pour la chercheuse Marie-Victoire Louis: «De tous temps, les femmes ont parlé et ce, à leurs risques et périls. Depuis qua-

rante ans, les féministes dévoilent ces violences. Et quels que soient les chiffres avancés, on se heurte à l'autisme politique de la société française face à la violence masculine.»

«Le tabac tue», préviennent nos paquets de cigarettes. «Chaque jour, quinze personnes sont victimes du non respect des feux», nous alerte la Sécurité routière... mais encore combien de femmes massacrées, de familles brisées et d'enfances piétinées pour que notre société tout entière s'insurge?

Catherine Durand

1. Coauteurs de «Les Femmes, mais qu'est-ce qu'elles veulent?», sous la direction de Henry Lelièvre (éd. Complexe).
2. Lire «Libération» du 9 septembre 2004. ►



LIZZIE SAOIN



Quel avenir pour les enfants?

Une mère morte, un père en prison... Parcours de ces jeunes laissés sur le carreau. Par Lili Réka.

En octobre dernier, Mathilde, ma nièce, a été assassinée à coups de couteau par son mari, sous les yeux d'un de leurs enfants, raconte Thérèse. Celui qui l'a tuée était l'homme en qui elle avait le plus confiance et qui, me disait-elle autrefois, la rassurait. La réalité est là, effrayante: chaque année, des femmes meurent sous les coups de leur conjoint... des mères dont les enfants se retrouvent violemment quasi orphelins.

Ces enfants en danger sont aussitôt placés sous l'autorité du juge des enfants, explique Jean-Pierre Rosenczveig, président du tribunal pour enfants de Bobigny. Le problème est de comprendre avec qui ils pourront grandir, qui saura les aider à dépasser les

épreuves qu'ils viennent de subir. Compte tenu des souffrances, il n'existe jamais de réponse simple. Il arrive que, dans une même fratrie, un gamin supporte le choc et semble s'adapter à un placement dans l'une des branches familiales, alors que son frère ou sa sœur exige d'aller dans une famille d'accueil. Mais la décision, quelle qu'elle soit, ne doit être définitive. C'est une dynamique qui s'adaptera aux évolutions de ces enfants avec, si nécessaire, l'intervention des services sociaux pour les soutenir ainsi que leur nouvel entourage.

Ainsi, la fille de Mathilde a vu son père tuer sa mère, et sa sœur aînée, voyant celui-ci s'enfuir en voiture, a tenté de le retenir. Après qu'ils eurent passé une nuit dans un service hospitalier de pédopsychiatrie, le juge des en-

fants les a placées provisoirement chez leur oncle maternel. Avec l'obligation d'un suivi pédopsychologique. Ces enfants ressentent de la peur, une anxiété qui peut se traduire en inhibition, en violence ou en dépression», constate le docteur Roland Coutanceau, psychiatre. Tous ont de terribles deuils à faire», explique le docteur Alain Bourregba*, psychanalyste et directeur de la Fédération relais enfants-parents. Inscrit dans le réel, le deuil de leur mère est presque supportable.

Mais il leur faudra aussi faire le deuil de la relation affective à leur père: «Le contact réel avec le père incarcéré est un moyen qui leur permet de se débarrasser de l'image, dieu ou démon, qu'ils construisent autour de leur père meurtrier. Pour grandir, dépasser la haine, la violence ou la culpabilité, ces enfants privés de mère par leur père, doivent apprendre à vivre avec un géniteur, mais sans papa.»

Lili Réka

(*) auteur des «Troubles de la parentalité» (éd. Dunod).

LES INITIATIVES QUI MARCHENT

A Douai, la violence ne passe plus

Le défi: rééduquer des hommes violents. Dont 2,6 % seulement récidivent.

À le voir ainsi la mine grise, les yeux bouffis, l'air penaud, on se dit que l'on assiste là à une petite révolution. Appelons-le Etienne. Il a la quarantaine. Il boit et, quand il boit, il cogne. Plus exactement, et il l'illustre en tendant les bras devant lui, «Je fonce». Pour la énième fois, il a «foncé» sur sa femme et, ce coup-ci, elle a porté plainte.

C'est le directeur du service de contrôle judiciaire et d'enquêtes (SCJE), Bruno Willeron, qui l'affirme: «A Douai, il est moins bon d'être violent avec sa femme qu'ailleurs.» Et ce, depuis 2001, à l'initiative d'un procureur de la République, Luc Frémot, qui a mis en place un système original et manifestement efficace (sur soixante-seize cas, deux récidives seulement en 2003) de lutte contre la violence conjugale, qu'ici on préfère appeler «violence domestique». Car quand les coups pleuvent, les femmes trinquent et les enfants aussi. Etienne a donc, dans un premier temps, été «extrait» du domicile conjugal et placé dans un foyer où il est censé non seulement «prendre conscience» de ses actes, mais également faire des démarches auprès d'une association d'aide aux alcooliques. Il lui est bien entendu interdit de voir sa femme et même de lui téléphoner. En revanche, il doit venir «faire le point» auprès d'une technicienne socio-judiciaire, Gwénaelle Delannoy.

Le placement en foyer dure deux semaines, et l'auteur des coups peut aussi, suivant la gravité des actes commis et un éventuel déni des faits («Je ne lui ai donné qu'une petite giflé»), être suivi d'un passage en correctionnelle. Dans le même temps, la victime, est reçue par un autre agent du service afin qu'elle aussi comprenne l'engrenage dans lequel tous deux sont entrés et le risque pris si elle ne fait rien et si son époux ne fait rien non plus.

Pour Bruno Willeron, cette violence-là suit toujours le même chemin: «Il y a une phase de tensions faite de mots violents, d'insultes, parfois de bris d'objets. On déchire la photo à laquelle on sait que son épouse tient. Puis vient la violence elle-même, les coups. Ensuite, ce que nous appelons le «transfert de culpabilité». La victime pense que son mari a raison, que c'est de sa faute. C'est alors qu'intervient l'embellie. Une véritable lune de miel où monsieur rapporte des fleurs à madame. C'est en général à ce moment-là que la victime retire sa plainte. Mais la violence reprend. Et plus ce processus se répète, plus la durée de la lune de miel est courte.»

D'où la nécessité d'intervenir le plus en amont possible, y compris dans la phase de tensions. D'où également la nécessité de suivre le couple (le mari violent et sa victime) ensuite.

L'ENVIE D'AIDER SON HOMME

À la SCJE, on a donc imaginé des groupes de parole hebdomadaires en présence d'une psychologue. Emile y vient chaque semaine depuis qu'il a été condamné à trois mois de prison avec sursis et dix-huit mois de mise à l'épreuve. C'est un costaud dont on devine à la fois le désir de bien faire et le désarroi. Emile cherche du regard un soutien: «Je suis ▶

Violences conjugales

SONDAGE EXCLUSIF MARIE CLAIRE/IPSONS

7 Parmi les arguments suivants, quel est celui qui vous convaincrait de rester avec un homme que vous aimez et qui s'est montré violent avec vous?

	TOUTES LES FEMMES	FEMMES AYANT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES*
--	-------------------	-------------------------------------

- La peur de ne plus voir vos enfants 34 % 29 %
- Rien ne pourrait vous faire rester 19 % 25 %
- Le fait que ça n'est qu'arrivé qu'une fois 16 % 9 %
- Le fait que vous vous aimez malgré tout 11 % 13 %
- La peur de vous retrouver sans ressources 6 % 9 %
- La peur qu'il vous retrouve et vous frappe à nouveau 4 % 10 %
- Ne se prononce pas 10 % 5 %

8 Personnellement, connaissez-vous des femmes de votre entourage qui ont déjà subi ou subissent des violences conjugales physiques de la part de leur partenaire?

	TOUTES LES FEMMES	FEMMES AYANT DÉCLARÉ ÊTRE VICTIMES*
--	-------------------	-------------------------------------

- Oui 38 % 55 %
- Non 62 % 44 %
- Ne se prononce pas 0 % 1 %

(*) ONT ÉTÉ CONSIDÉRÉES ICI COMME DES ÉTANT VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES LES FEMMES DÉCLARANT AVOIR ÉTÉ, PLUSIEURS FOIS, GIFLÉES, FRAPPÉES ET/OU CONTRAINTEES DE FAIRE L'AMOUR ALORS QU'ELLES AVIENNT DIT NE PAS LE VOULOIR.

S ondage exclusif Ipsos/Marie Claire, réalisé par téléphone les 10 et 11 décembre et les 17 et 18 décembre 2004 auprès d'un échantillon représentatif de la population féminine de 992 femmes âgées de 18 ans et plus.



Retrouvez Anne-Cécile Bras sur RFI, vendredi 18 février à 15 h 40, dans son émission «Parlez-moi d'Elles», sur le thème «Les solutions en Europe» (p. 110). Rediffusion samedi 19 février à 11 h 40 et lundi 21 à 14 h 40. Nouveau: l'émission nous donne aussi rendez-vous une fois par mois pour découvrir les sujets Société d'un Marie Claire à l'étranger (le samedi à 17 h 10, rediffusion le mardi à 14 h 40).

► menuisier. Ça fait des mois que je cherche du boulot. Sur cent lettres envoyées, j'ai reçu seulement deux réponses... négatives.» Et puis il se lève: «Ma femme m'attend.» Pour Gwénaëlle Delannoy, c'est presque un mystère, et en tout cas un constat: «On a un retour au domicile dans 70 % des cas. Il y a beaucoup d'amour malgré la violence. Et souvent, la victime a envie d'aider son homme, car chez ceux-là, il y en a beaucoup qui dans l'enfance ont été mal aimés, battus, manipulés.» Etienne fait sans doute partie de la cohorte. A la fin de l'entretien, tête baissée, il murmure: «Je voudrais qu'elle me reprenne.» Un mot d'enfant? **Edith Canestrier**

Europe: des solutions radicales

Parce qu'une Européenne sur cinq subit au cours de sa vie des violences infligées par son compagnon, certains Etats membres de l'UE frappent fort.

L'Autriche a été la première, en 1997, à mettre en place la mesure d'expulsion du domicile et d'éloignement du conjoint violent par la police. En Finlande, où 22 % des femmes vivant en couple disent avoir souffert de violences physiques ou sexuelles, une loi d'interdiction de visite (et d'approche dans la «zone de vie») de la victime a été votée en 1999. En Norvège et en Suède, où 7,5 % des

Une initiative radicale et exclusive. Tout comme ce récent projet de loi déposé par la députée d'extrême gauche Gradun Shyman instaurant une taxe sur les hommes, sur tous les hommes. Une sorte de délit de masculinité qui repose sur le raisonnement illogique que, puisque 1 % des Suédois battent leurs femmes, 100 % des hommes devraient être imposables. Autant dire que cette proposition est loin de faire l'unanimité dans le pays, comme dans notre rédaction.

En Grande-Bretagne, une expérience est actuellement menée sur 120 délinquants sexuels et auteurs de violences sur leurs épouses. Equipés d'un bracelet placé sous détecteur GPS, ces derniers ne pourront plus reprendre le chemin de leur domicile conjugal.

En Espagne, où entre 2002 et 2003, le nombre de femmes battues a augmenté de 34 %, une loi contre la «violence de genre» instaure l'aggravation des peines contre les agresseurs, la création de centres d'urgence pour les femmes maltraitées, une allocation d'aide aux victimes de 300 € mensuels pendant dix mois, une aide juridique gratuite – 400 postes de juges spécialisés créés –, une réforme de l'éducation ou encore une refonte du droit de la publicité. La municipalité de Madrid délivre gratuitement des «bracelets de protection contre les mauvais traitements», aux victimes placées sous la protection de la justice. En cas d'alerte, l'appel aboutit directement aux services d'urgence et une section spécialisée intervient.

Catherine Durand et Julia Nafilyan ►

femmes seraient exposées aux coups, ces dernières bénéficient d'alarmes sous forme de patchs ou de téléphones mobiles reliés à la police, qui leur permettent, dans l'urgence, d'être localisées et secourues immédiatement. En Suède toujours, depuis 1991, les femmes menacées de mort peuvent changer de domicile, de passeport et de permis de conduire. Bref, d'identité.



LE BUT DE L'ASSOCIATION PRAXIS EST D'AMENER LES HOMMES VIOLENTS À UNE PRISE DE CONSCIENCE.

En Suède, les femmes menacées de mort ont la possibilité de changer d'identité.

NICOLE AMELINE, MINISTRE DE LA PARITÉ ET DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

«Le respect des femmes s'apprend dès l'école.»

MARIE CLAIRE: La lutte contre la violence conjugale relève de plusieurs ministères, la Santé, la Justice, l'Intérieur... Le gouvernement vous a-t-il officiellement chargée de ce dossier?

NICOLE AMELINE: Il est au cœur de la mission de mon ministère, mais c'est une prise de conscience plus générale et une responsabilité partagée. Ainsi Dominique Perben a inséré une disposition sur l'éviction du conjoint violent dans la loi sur le divorce. Dominique de Villepin a intégré dans la loi sur l'expulsion des étrangers une disposition contre les propos et les actes sexistes. Et Nicolas Sarkozy a veillé dans la loi sur l'immigration, à ce que l'on preserve les droits des femmes immigrées victimes de violences. On ne peut concevoir une politique d'égalité sans un combat contre les violences classiques et les discriminations plus subtiles. La loi récente sur les propos sexistes et homophobes en est l'illustration.

M. C.: En France, rares sont les études sur la violence conjugale. La nôtre révèle que 10 % des femmes en sont ou en ont été victimes...

N. A.: Votre étude, malgré la dureté des chiffres, montre qu'aujourd'hui les femmes parlent plus et agissent. Le tabou est levé. Notre rôle est d'aider toutes ces femmes qui sortent de l'anonymat. D'où notre plan global de lutte contre les violences, «Dix mesures pour l'autonomie des femmes». Ma volonté est que nous passions très vite du stade de victime à celui de sujet de droit.

M. C.: La nouvelle loi sur le divorce prévoit l'éviction du conjoint violent, mais seulement si le couple était marié. Que se passe-t-il pour les concubins, et



concrètement, que fait une femme qui n'a pas les moyens de payer son loyer ou qui, fuyant son foyer, se retrouve à la rue?

N. A.: Si la victime porte plainte au pénal, le concubin violent pourra être évincé du domicile. Parlons d'abord de celles qui doivent fuir. Dans leur grande majorité, elles ignorent vers qui se tourner. J'ai donc fait réaliser un guide pratique distribué dans les mairies, les commissariats et les pharmacies, qui donnera d'ici peu la liste des personnes compétentes pour que se mette en place une chaîne de solidarité. Comme ces femmes doivent se reloger, des instructions ont été données pour qu'elles soient prioritaires dans l'attribution des logements sociaux, même si elles ne disposent pas des ressources minimales requises. Et 1 800 places supplémentaires vont être créées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale d'ici 2007. Pour elles, et aussi pour celles qui conservent leur domicile

mais qui n'ont plus les moyens de payer le loyer, notre plan prévoit des aides financières. Enfin, pour celles qui auront été contraintes de quitter leur emploi et leur région pour fuir un conjoint violent, leur démission sera reconnue «légitime» pour qu'elles bénéficient d'une indemnisation par l'Assedic.

M. C.: Des bracelets électroniques sont actuellement testés sur des délinquants sexuels. Envisageriez-vous, comme cela se fait en Grande-Bretagne, d'étendre ce système aux hommes violents pour les empêcher d'approcher leur ancienne compagne?

N. A.: Je ne l'exclus pas. Nous travaillons sur un système de télé-assistance qui protégera les femmes en butte à un conjoint récidiviste.

M. C.: Alors qu'en Suède, la loi «liberté des femmes» s'attaque à toutes les violences faites aux femmes – prostitution, harcèlement sexuel, violence conjugale –, en France, la violence masculine reste taboue...

N. A.: La violence de notre société vis-à-vis des femmes est liée à notre culture et à nos textes de lois. Les Françaises sont loin d'avoir obtenu l'égalité. Les femmes continuent d'être «mal traitées» aussi bien dans la sphère privée que publique. C'est pour cela que nous ne négligeons pas non plus l'environnement culturel. Nous travaillons avec le Bureau de vérification de la publicité sur l'image de la femme dans la pub, car la mise en scène de la domination des femmes ruine nos efforts... Enfin, il faut miser sur l'éducation; le respect de l'autre s'acquiert dès l'école. Nous travaillons avec François Fillon pour que la mixité soit un véhicule de valeurs et pas seulement une coexistence plus ou moins pacifique. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire, mais nous sommes dans une période de transformation de la société française.

Propos recueillis par Catherine Durand et Julia Nafilyan